

Matière: Dinim - Rubrique: Conduite

Chapitre: Lois spécifiques - Thème : La mezouza - Auteur: Eliahou Lilti

Titre: La mezouza protège-t-elle la maison ?



Introduction

Le rapport entre la mezouza et la protection de la maison.

Essai de lecture de la mitsva de mezouza

Si on habite une maison, on est tenu de fixer une mezouza à la porte.

La mitsva de mezouza est mentionnée deux fois dans la Tora, dans les deux premiers paragraphes du chema. Logiquement, le texte d'une mezouza est composé obligatoirement des deux extraits de la Tora dans lesquels cette mitsva est évoquée, qui sont les deux premiers paragraphes du chema.

דברים פרק ו ט'

דברים פרק יא כ'

וְכָתַבְתֶּם עַל מְזוּזוֹת בֵּיתְךָ וּבְשַׁעְרֶיךָ:

Deutéronome, chap. 6, 9 et 11, 20

Tu les écriras sur les montants des portes de ta maison et sur tes portails. (Les mêmes mots sont repris dans les deux références).



Notes de l'enseignant

Pentateuque
Deutéronome, chap.
6, 9 et 11, 20
(Devarim- דברים)

Voici un autre texte qui va nous aider à définir la mezouza:

רמב"ם הלכות תפילין ומזוזה וספר תורה פרק א הלכה יב

הלכה למשה מסיני שאין כותבין ספר תורה ולא מזוזה אלא
בשרטוט, אבל תפילין אינן צריכין שרטוט לפי שהן מחופין

Rambam, Lois des téfilin, mézouzot et Sefer Tora, chapitre 1, 12

Nous tenons de Moché qui lui-même l'a entendu au Sinaï, que l'on est tenu d'écrire un sefer Tora et une mezouza sur un parchemin sur lequel on a tracé des lignes (au poinçon), mais le parchemin destiné au texte des téfilines ne nécessite pas ce tracé, car il est recouvert (par leur boîtier).

Le Rambam explique que le parchemin sur lequel on écrit le texte de la mezouza exige un sirtoute (lignes tracées au préalable sur le parchemin à l'aide d'un poinçon) car la mezouza n'exige pas de boîtier particulier, à l'inverse des tefiline qui sont placées dans un boîtier spécial qui les recouvre. Cette hala'ha montre que la mitsva de mezouza consiste à apposer simplement le texte des deux premiers paragraphes du chema sur le montant droit de la porte des maisons.

Le Gaon de Vilna¹ exigerait même d'apposer tel quel, le parchemin de la mezouza, enroulé sur lui-même, sur le montant de la porte, sans la moindre interruption². L'opinion du Gaon de Vilna montre bien que le boîtier de la mezouza joue un rôle technique de protection du parchemin et du texte écrit selon les règles très précises de sofrout (calligraphie religieuse), qui pourrait s'abîmer rapidement.

A ce stade, le sens de la mitsva de mezouza paraît clair: "penser au sens des deux premiers paragraphes du chema quand on entre et qu'on sort de sa maison". Le sens du chema dépasse le cadre de cette étude, mais il faut néanmoins en dire quelques mots (trop courts) pour pouvoir parler de mezouza. Pour cela, voyons comment le Rambam résume l'idée de la mitsva de mezouza:

Rambam

Rabbi Moché ben Maïmon (1138 - 1204). Le plus grand codificateur du Talmud et l'un des plus grands penseurs du judaïsme, notamment à travers son "guide des égarés". S'il ne fait pas un commentaire systématique de la Torah, son œuvre est emplie de références aux versets bibliques. Il suit le sens littéral qui s'accorde avec la raison

¹ Rapporté dans Pithé Techouva § 2, sur Choul'hane Arou'h Yoré Déa, chap. 289.

² Notons que cette opinion n'est pas retenue dans la hala'ha.

רמב"ם הלכות תפילין ומזוזה וספר תורה פרק ו הלכה יג

חייב אדם להזהר במזוזה מפני שהיא חובת הכל תמיד, וכל זמן שיכנס ויצא יפגע ביחוד השם שמו של הקדוש ב"ה ויזכור אהבתו ויעור משנתו ושגיותיו בהבלי הזמן, וידע שאין דבר העומד לעולם ולעולמי עולמים אלא ידיעת צור העולם ומיד הוא חוזר לדעתו והולך בדרכי מישרים

Rambam, Lois des Téfilin, mézouzot et Sefer Tora, chapitre 6, 13

On doit être scrupuleux quant à la mitsva de mezouza car elle est en vigueur pour tous et tout le temps. A chaque fois qu'un homme entre et sort (de chez lui, et voit la mezouza), il se retrouve face à l'unicité du Nom, le Nom du Saint béni soit-il, ce qui lui rappelle l'obligation de l'aimer, puis l'éveille de sa torpeur et de son engluement dans les vanités temporelles, il prend conscience que seule la connaissance du Rocher des mondes est éternelle, ce qui le ramène immédiatement à la raison et lui fait prendre le droit chemin.

La mezouza rappelle à l'homme de ne pas s'oublier dans les vaines préoccupations matérielles et de donner une dimension spirituelle à son existence. Selon le Rambam, cette dimension spirituelle est la seule à être porteuse de sens, car elle est éternelle et impérissable et s'unit profondément à l'homme. Le Rambam pense que tout le reste est périssable et ne peut donner de sens à l'existence humaine. Le Rambam appelle cette dimension spirituelle l'unicité d'Hachem - יְחֻד ד', qui signifie qu'Hachem est un être unique car n'étant pas un corps, il est d'une existence absolue, parfait et éternel. La mezouza aide l'homme à garder à l'esprit que la seule chose impérissable est la relation que l'homme entretient avec Dieu, seul être absolu, parfait et éternel. On pourrait traduire le yi'houd hachem ainsi: introduire une dimension de spiritualité et d'éternité dans notre vie.



Analyse

1. SIGNIFICATION PREMIERE DE LA MEZOZA

Nous partons d'un texte du Rambam selon lequel la mezouza ne sert pas à assurer une réussite matérielle à l'homme, mais elle doit nous rappeler la dimension spirituelle de notre existence. Dans les mots du Rambam, c'est l'unicité d'Hachem. Voici le texte:

רמב"ם הלכות תפילין ומזוזה וספר תורה פרק ה הלכה ד

אבל אלו שכותבין מבפנים שמות המלאכים או שמות קדושים או פסוק או חותמות הרי הן בכלל מי שאין להם חלק לעולם הבא, שאלו הטפשים לא די להם שבטלו המצוה אלא שעשו מצוה גדולה שהיא יחוד השם של הקב"ה ואהבתו ועבודתו כאילו הוא קמיע של הניית עצמן כמו שעלה על לבם הסכל שזהו דבר המהנה בהבלי העולם.

Rambam

Ceux qui inscrivent des noms d'anges ou des noms saints ou des versets ou des formules sur la mezouza, font partie de ceux qui n'ont pas de part au monde futur. Ces imbéciles ne se suffisent pas d'invalider l'accomplissement de la mitsva, mais ils y rajoutent un dé tournement d'une grande mitsva qui est l'unicité du nom du Saint béni soit-il, son amour et son service, pour en faire un talisman au service de leurs intérêts matériels personnels, ainsi que le croit leur cœur vide, comme si la mezouza devait faire prospérer les vanités matérielles de ce monde .

Dans ce texte, le Rambam reprend la première définition de la mitsva de mezouza, pour l'affiner. La signification première de la mezouza consiste à penser au sens des deux premiers paragraphes du chema quand on entre et qu'on sort de sa maison: " **לזכור** " **את יחוד ד' אהבתו ועבודתו** " ou "Garder présent à l'esprit l'unicité d'Hachem, qu'on doit l'aimer et le servir". L'idée du Rambam est la suivante: la mezouza ne sert pas à assurer une réussite matérielle à l'homme. Elle vise à rappeler à l'homme qu'il doit orienter sa vie vers une dimension spirituelle. Remarquons que la protection de la maison entre dans le cadre des biens matériels. Selon le Rambam, la mezouza ne peut servir à protéger la maison, car le rôle de la mezouza ne consiste pas à assurer la réussite matérielle.

Nous allons voir que cette thèse présente plusieurs difficultés.

2. PREMIERE DIFFICULTE: TEXTES TALMUDIQUES CONTRADICTOIRES AVEC LE RAMBAM

Le texte suivant, qui apparait à plusieurs reprises dans le Talmud³, est rapporté par les commentateurs⁴ du Rambam pour réfuter sa thèse et montrer que la guemara considère bien que la mezouza assure aussi un rôle de protection de la maison. Or, la protection de la maison est bien un intérêt corporel. L'idée du Rambam sur le sens exclusif de la mezouza comme rappel de l'unicité d'Hachem, est apparemment mise en difficulté.

תלמוד בבלי מסכת מנחות דף לג עמוד ב

אמר רבי חנינא: בוא וראה שלא כמדת הקב"ה מדת בשר ודם, מדת בשר ודם - מלך יושב מבפנים ועם משמרין אותו מבחוץ, מדת הקב"ה אינו כן, עבדיו יושבין מבפנים והוא משמרין מבחוץ, שנאמר: "תהלים קכ"א" ה' שומרך ה' צלך על יד ימינך:

Traité Mena'hot 33 b:

Rabbi Hanina dit: Viens et remarque que le Saint béni soit-il ne ressemble pas à ce qui est fait de chair et de sang: Dans le monde qui est fait de chair et de sang, le roi siège à l'intérieur et ses serviteurs le gardent de l'extérieur. Mais pour le Saint béni soit-il c'est différent: ses serviteurs sont à l'intérieur et Il les garde de l'extérieur, comme le dit le verset: "C'est l'Eternel qui te garde, l'Eternel qui est à ta droite comme ton ombre tutélaire."

Traité Mena'hot
33b

³ Il est également rapporté dans Avoda Zara 11 a.

⁴ Rabbi Yossef Karo, Kessef Michné sur Rambam, Lois des Téfilin, mézouzot et Sefer Tora, chapitre 5, Hala'ha 4.

3. DEUXIEME DIFFICULTE: L'IDEE DE PROTECTION DE LA MAISON EST PRESENTE JUSQUE DANS LA DEFINITION HALA'HIQUE DE LA MEZOUSA

Dans les textes talmudiques suivants, nous allons voir que le rôle de protection de la maison se trouve même à l'origine de plusieurs détails hala'hiques de la mezouza:

תלמוד בבלי מסכת מנחות דף לג עמוד ב

אמר רבא: מצוה להניחה בטפח הסמוך לרה"ר. מאי טעמא?
רבנן אמרי: כדי שיפגע במזוזה מיד, רב חנינא מסורא אומר: כי
היכי דתינטריה.

Traité Ména'hot 33 b

Rava dit: Il est recommandé de fixer la mezouza sur l'endroit du montant de la porte situé le plus proche possible (dans les 8 centimètres) du domaine public. Pourquoi? Les sages disent: afin que l'on rencontre la mezouza en entrant dans la maison. Rabbi 'Hanina de Soura dit: afin d'assurer la protection de la maison.

Nous allons nous intéresser à l'opinion de Rabbi 'Hanina.

La nécessité de fixer la mezouza sur un endroit du montant de la porte situé le plus proche possible (dans les 8 centimètres) du domaine public, pour assurer la protection de la maison, montre que le facteur protecteur est à l'origine des préceptes hala'hiques qui règlent l'accomplissement de la mitsva de mezouza. La mitsva de mezouza consiste donc à assurer la protection de la maison.

Le texte suivant le montre également:

תלמוד בבלי מסכת מנחות דף לב עמוד ב

תלאה במקל או שהניחה אחר הדלת - סכנה ואין בה מצוה
רש"י: סכנה - מן המזיקים שאין הבית משתמר בה עד
שיקבענה בצורת הפתח כהילכתה.

Traité Ména'hot 32 b avec le commentaire de Rachi:

Guemara: Si l'on suspend la mezouza à un bâton (posé devant la porte), ou encore si on la fixe sur le mur et non sur le montant de la porte: la maison est menacée et la mitsva n'est pas accomplie.

Rachi: La maison est menacée par les démons car elle n'est protégée par la mezouza que celle-ci est fixée selon la hala'ha, sur le montant de la porte.

Traité Ména'hot
33b

Traité Ména'hot
32b avec le
commentaire de
Rachi.

Ce texte montre que le caractère protecteur de la maison entre dans la définition hala'hique de la mezouza, puisque la guemara dit qu'une mezouza qui n'est pas placée selon les règles de la hala'ha met en danger la maison. La guemara aurait du dire comme elle le fait d'habitude, qu'on ne s'est pas acquitté de son obligation, **לא יצא** ou encore **פסולה**. Au lieu de cela, la guemara insiste sur le fait que l'expression hala'hique de l'invalidité de cette mezouza est le danger qu'elle fait planer sur la maison: La maison est menacée, car la mitsva n'est pas accomplie.

Ces deux textes, qui intègrent le caractère protecteur de la mezouza dans sa définition hala'hique, s'opposent fortement au Rambam, qui limite le rôle de la mezouza au rappel de l'unicité d'Hachem.

Notons que pratiquement tous les Richonim⁵ et Posskim⁶ rapportent cette idée de la guemara dans mena'hot 32 et 33 b, selon laquelle la maison est gardée par la mezouza: citons notamment Tossefot Baba Metsia 112 a, le Tour Yoré déa chap. 285, le Beth Yossef (Rabbi Yossef Karo) Yore dea chap. 289, le Sifté Cohen (Cha'h) et le Touré Zahav, (Taz) sur Choul'hane Arou'h Yoré déa, chap. 289, § 2.

D'où les objections suivantes des commentateurs⁷ sur le Rambam: La guemara insiste sur l'effet protecteur de la mitsva et ne limite pas son rôle à "penser à l'unicité d'Hachem" comme le fait le Rambam. La guemara introduit le rôle protecteur jusque dans les règles hala'hiques de l'accomplissement de la mitsva, contrairement à l'idée développée par le Rambam selon laquelle la mezouza fait penser à l'unicité d'Hachem.

4. REPONSE A LA PREMIERE DIFFICULTE: (TEXTE DU KESSEF MICHNE).

Pour préciser en quoi la mezouza protège la maison, le Kessef Michné fait deux distinctions:

1. Ce qui protège, c'est uniquement l'accomplissement de la mitsva de mezouza et le fait de penser au sens du texte inscrit sur la mezouza, mais la mezouza n'a pas d'effet protecteur " magique ". Le Rambam veut dire que ce ne sont pas les formules inscrites sur la mezouza qui protègent la maison, mais l'accomplissement de la mitsva de mezouza et le fait de penser au sens de son texte.
2. Dans un deuxième temps, le Kessef Michné explique que la protection n'est qu'une conséquence de la référence au sens du texte de la mezouza et non pas le but de la mitsva. Le Rambam est d'accord que la mezouza protège, mais il estime que cette protection ne doit pas être le but de l'accomplissement de la mitsva mais une conséquence non recherchée de cet accomplissement. C'est l'idée du Rambam.

⁵ Par le terme de *Richonim*, littéralement « les premiers », on définit les exégètes talmudiques du 11^{ème} au 16^{ème} siècle. Le Talmud est souvent énigmatique, d'où un besoin vital d'éclaircissements. Les Richonim prirent l'initiative de commenter et codifier le Talmud. Parmi les plus célèbres commentateurs citons notamment : Salomon fils d'Isaac, dit « Rashi » (1040-1105). Originaire de Troyes en France, il est l'auteur d'un commentaire de base du Talmud, qui accompagne systématiquement les éditions de cette oeuvre. Le commentaire des Tossafot (lit. « additions »), est également inséparable du Talmud. Rédigé par plusieurs exégètes français et allemands du 13^{ème} siècle, il figure systématiquement sur chaque page du Talmud.

⁶ Décisionnaires rabbiniques. Le terme *posskim* est généralement utilisé pour parler des décisionnaires postérieurs au Choul'hane arou'h, rédigé par Rabbi Yossef Karo (1488-1575).

⁷ Rabbi Yossef Karo, Kessef Michné sur Rambam, Lois des Téfilin, mézouzot et Sefer Tora, chapitre 5, Hala'ha 4.

כסף משנה הלכות תפילין ומזוזה וספר תורה פרק ה הלכה ד

דאין הכי נמי שהמזוזה שומרת הבית כשהיא כתובה כתקנה לא המלאכים הכתובים בה מבפנים וגם אין הכוונה בעשייתה לשמור הבית אלא צריך שיכוין לקיים מצות הקדוש ברוך הוא וממילא נמשך שתשמור הבית:

Kesef Michné

La mezouza protège la maison si elle est écrite selon la hala'ha, mais ce n'est pas le nom des anges qui y sont inscrits qui protège la maison. D'autre part, le but de son accomplissement n'est pas la protection de la maison, mais il faut avoir l'intention d'accomplir le commandement d'Hachem et la protection viendra d'elle-même.

Kesef Michné, Lois des téfilin, mézouzot et sefer Tora, chapitre 5, 4

5. LA REPONSE DU KESSEF MICHNE NE RESOUT PAS LA SECONDE DIFFICULTE:

La seconde difficulté demeure: Admettons que la protection ne soit qu'une conséquence de la référence au sens du texte de la mezouza et non pas le but de la mitsva. Cela n'explique pas pourquoi la protection est intégrée à la définition hala'hique de cette mitsva. Nous devons comprendre pourquoi les Sages intègrent le rôle protecteur dans les hala'hot de cette mitsva. Ce rôle protecteur apparaît clairement dans les deux textes hala'hiques rapportés plus haut, dans lesquels la guemara relie un cas de mezouza pessoula (non-conforme à la hala'ha) au danger que cela fait planer sur la maison et justifie l'endroit de fixation de la mezouza par l'exigence de protection.

De plus, on peut remarquer qu'à propos de la lecture du chema, dont la signification rejoint celle de la mezouza⁸, la guemara n'évoque aucun effet protecteur de la mitsva. Il y a donc quelque chose de particulier dans la mezouza qui amène la guemara à lier intimement mezouza et protection de la maison.

Au niveau homilétique, le Kesef Michné a répondu que l'effet protecteur de la mezouza n'est qu'une conséquence et non un but en soi. Mais au niveau hala'hique, il n'explique pas l'origine du rôle protecteur. La protection comme définition hala'hique de la mezouza appelle donc des explications. Nous devons comprendre quel est le rapport particulier qui relie mezouza et protection et pourquoi ce lien n'existe pas dans les autres mitsvot.

De plus, la question sur le Rambam demeure: que fait-il de la protection comme définition hala'hique de la mezouza?

⁸ Puisque la mitsva de mezouza consiste à apposer le texte du chema au montant des portes, il semble que le sens de ces deux mitsvot se rejoigne.

6. REPONSE A LA SECONDE DIFFICULTE:

Avant d'arriver au Rambam, nous proposons de comprendre le rapport entre mezouza et protection.

Il nous semble que l'idée de protection naît dans la notion de maison. La maison assure un rôle de protection et d'abri à l'homme. Le regard des Sages sur la réalité humaine, les amène à relier de façon évidente maison et protection. Sur cette base, les Sages comprennent que la définition de la mitsva de mezouza est intimement liée au caractère protecteur de la maison. Cette pensée les accompagne dans la lecture du passouk suivant:

דברים פרק ו ט'

דברים פרק יא כ'

וְכָתַבְתֶּם עַל מְזוֹזוֹת בֵּיתְךָ וּבִשְׁעָרֶיךָ:

Deutéronome, chap. 6, 9 et 11, 20

Tu les écriras sur les montants des portes de ta maison et sur tes portails. (Les mêmes mots sont repris dans les deux références).

Pentateuque
Deutéronome, chap.
6, 9 et 11, 20
(Devarim- דברים)

Sur cette situation de départ, intervient la mitsva de mezouza: la mezouza apprend à l'homme que sa maison n'est pas son vrai protecteur, c'est l'adhésion au sens des paroles du chema' qui protège vraiment la maison et l'homme qui y habite. L'idée des Sages (guemara, richonim et posskim), est que l'homme croit que c'est sa maison qui le protège alors que c'est la mezouza et la référence à son texte qui protège la maison et l'homme qui y habite. C'est pourquoi l'idée de protection occupe une place centrale dans cette mitsva.

A présent, nous proposons de relire autrement le texte de la guemara rapporté plus haut.

תלמוד בבלי מסכת מנחות דף לג עמוד ב

אמר רבי חנינא: בוא וראה שלא כמדת הקב"ה מדת בשר ודם, מדת בשר ודם - מלך יושב מבפנים ועם משמרין אותו מבחוץ, מדת הקב"ה אינו כן, עבדיו יושבין מבפנים והוא משמרן מבחוץ, שנאמר: "תהלים קכ"א" ה' שומרך ה' צלך על יד ימינך:

Traité Mena'hot 33 b

Rabbi Hanina dit: Remarque bien que le Saint bénit soit-il ne ressemble pas à ce qui est fait de chair et de sang. Dans le monde qui est fait de chair et de sang, le roi siège à l'intérieur et ses serviteurs le gardent de l'extérieur. Mais pour le Saint bénit soit-il c'est différent: ses serviteurs sont à l'intérieur et Il les garde de l'extérieur, comme le dit le verset: "C'est l'Eternel qui te garde, l'Eternel qui est à ta droite comme ton ombre tutélaire."

La guemara compare le mode divin de protection au mode humain. Le mode humain est faible car il s'appuie sur un rapport de force qui peut basculer à tout moment. C'est pourquoi le plus grand des rois doit s'appuyer sur ses esclaves pour assurer sa protection, ce qui montre sa faiblesse. Le peuple juif qui est protégé par Hachem à travers la mitsva de mezouza, n'a besoin d'aucune protection physique ou humaine. La mitsva de mezouza nous enseigne que Hachem nous protège mieux que les murs de notre maison, ou plus précisément que les murs de notre maison nous protègent à condition qu'Hachem le veuille. En fin de compte c'est l'accomplissement de la mitsva de mezouza qui conditionne notre protection et non les murs de notre maison.

Nous comprenons à présent que la protection comme définition hala'hique de la mezouza, trouve sa source dans l'essence de la mitsva. Il faut que la mezouza (à travers la référence à son texte), soit considérée comme la vraie protection de la maison et de l'homme. D'où les détails hala'hiques évoquées plus haut:

Il faut la fixer sur un endroit du montant de la porte situé le plus proche possible (dans les 8 centimètres) du domaine public, afin de bien montrer que la mezouza garde toute la maison et non pas que la maison garde l'homme.

Si on la fixe sur le mur et pas sur le montant de la porte, la maison est menacée car la mitsva n'est pas accomplie, car c'est la mitsva qui protège la maison.

Traité Mena'hot 33
b

7. EXEMPTION DE FIXER UNE MEZOZA A LA PORTE D'UNE HABITATION PROVISOIRE

רמב"ם הלכות תפילין ומזוזה וספר תורה פרק ו הלכה ט

סוכת חג בחג ובית שבספינה פטורים לפי שאינן עשויין לדירת קבע.

Rambam, lois des téfilin, mézouzot et sefer Tora, chapitre 6, 9

Une souka pendant soukot et une maison située sur un bateau, sont exemptées de mezouza, car elles ne sont pas une habitation fixe.

On comprend à présent pourquoi l'obligation de poser une mezouza concerne uniquement une habitation fixe **דירת קבע** mais non une habitation provisoire **דירת עראי**. En effet, la mezouza nous enseigne que c'est l'adhésion au sens des paroles du chema qui protège la maison et l'homme qui y habite, et non la maison qui protège l'homme. Or, une habitation précaire ne protège pleinement pas celui qui y habite, il n'y a donc pas d'erreur possible. On ne peut pas croire que c'est l'habitation provisoire qui nous protège, car l'habitation précaire n'a pas de vrai rôle protecteur. C'est pourquoi il n'y pas de sens à y poser une mezouza. D'où l'exemption de fixer une mezouza à la porte d'une habitation provisoire.



Conclusion

RELECTURE DE L'OPINION DU RAMBAM A LA LUEUR DE CE QUI PRECEDE:

A l'opposé de la guemara et de tous les richonim, le Rambam omet systématiquement le rôle protecteur de la mezouza pour se limiter à son rôle de rappel de l'unicité d'Hachem, comme on l'a vu dans le premier texte du Rambam.

Alors que la guemara évoque le rôle protecteur dans le cas où l'on fixe la mezouza sur le mur, au-delà du montant de la porte, le Rambam omet volontairement de parler du rôle protecteur de la mezouza, comme l'indique la hala'ha suivante dans le Rambam:

רמב"ם הלכות תפילין ומזוזה וספר תורה פרק ו הלכה ט

הניחה לאחר הדלת לא עשה כלום

Rambam, lois des téfilin, mézouzot et sefer Tora, chapitre 6, 9

S'il la fixe au-delà du montant de la porte (sur le mur), cela n'a aucune valeur.

Comparons avec le texte de la Guemara:

תלמוד בבלי מסכת מנחות דף לב עמוד ב

[...] שהניחה אחר הדלת - סכנה ואין בה מצוה

Traité Ména'hot 32 b

[...] Si on la fixe sur le mur et non sur le montant de la porte: la maison est menacée et la mitsva n'est pas accomplie.

Traité Ména'hot
32b

La différence est criante. On constate que le Rambam remplace délibérément l'expression talmudique: "la maison est menacée et la mitsva n'est pas accomplie - סכנה ואין בה מצוה", par: "cela n'a aucune valeur - לא עשה כלום". Il ne veut en aucun cas parler de protection et de danger.

Il semblerait que le Rambam craigne que l'on transforme la mitsva en moyen d'assurer la protection de la maison, alors que l'idée de la mezouza est exactement l'inverse: c'est la référence au sens du texte de la mezouza qui protège la maison et ses habitants et non les murs et le toit. Le Rambam craint un usage erroné de la mezouza. Les hommes risquent d'utiliser la mezouza dans une intention matérielle de protection de leur maison, alors que l'idée de la mezouza est exactement l'inverse: c'est l'adhésion à la spiritualité du texte de la mezouza pour elle-même, parce qu'elle est vraie et non pour en tirer un bénéfice corporel, qui a du sens et qui permet une vraie protection.

L'idée de la mezouza consiste en ce que seule la référence au yi'houd hachem-l'unicité d'Hachem, inscrit dans la mezouza, protège la maison. La maison n'est pas la vraie source de la protection. Cette idée est difficile à vivre car les hommes ont du mal à comprendre que l'unicité d'Hachem est la seule chose qui donne un sens à la vie, les hommes ont donc tendance à détourner cette idée trop difficile à vivre. Les hommes cherchent à utiliser la mitsva comme un moyen technique, vidé du sens de cette mitsva, afin d'assurer leur protection matérielle. Dans ce cas, la mitsva est totalement pervertie, car toute sa valeur réside dans l'appréhension du caractère spirituel de l'unicité d'Hachem, par rapport aux vaines préoccupations matérielles. Au lieu de cela, elle est utilisée sans aucune appréhension de la spiritualité, comme un moyen temporel d'assurer la protection de la matérialité et de continuer à placer la matérialité au centre de la vie.

C'est pourquoi, semble-t-il, le Rambam préfère taire le thème de la protection pour recentrer les hommes vers le sens du texte de la mezouza.

RESUME

Voici les grandes lignes de la progression de cette étude:

1. Selon un premier texte du Rambam, la but de la mezouza consiste à nous rappeler le sens des deux premiers paragraphes du chema' quand on entre et qu'on sort de sa maison: "לזכור את יחוד ד' אהבתו ועבודתו" ou "Garder présent à l'esprit l'unicité d'Hachem, qu'on doit l'aimer et le servir". Selon un deuxième texte du Rambam: la mezouza sert à rappeler à l'homme d'orienter sa vie vers une dimension spirituelle.

2. Première difficulté: La guemara, les richonim et les posskim, s'expriment autrement: la mezouza protège la maison et l'absence de mezouza est un danger pour la maison. Or, protéger la maison est une fin matérielle.
3. Deuxième difficulté: Plus encore, on prouvera par des textes talmudiques que l'idée de protection de la maison est présente dans la définition hala'hique de la mezouza. La guemara introduit le rôle protecteur jusque dans les règles hala'hiques de l'accomplissement de la mitsva, contrairement à l'idée développée par le Rambam. D'où les questions suivantes: Pourquoi introduire le rôle de protection dans la définition hala'hique de la mitsva? Pourquoi insister sur l'effet de la mitsva au lieu de se limiter à son sens clair: "penser à l'unicité d'Hachem"?
4. Réponse à la première difficulté: (Texte du Kessef Michné). Il faut préciser en quoi la mezouza protège la maison. Ce qui protège, c'est uniquement l'accomplissement de la mitsva de mezouza et le fait de penser au sens du texte inscrit sur la mezouza, mais la mezouza n'a pas d'effet de protection " magique". Ce ne sont pas les formules magiques inscrites sur la mezouza qui protègent mais l'accomplissement de la mitsva de mezouza. La protection n'est qu'une conséquence de la référence au sens du texte de la mezouza et non pas le but de la mitsva. C'est l'idée du Rambam.
5. La seconde difficulté demeure: quoique la protection ne soit qu'une conséquence de la référence au sens du texte de la mezouza et non pas le but de la mitsva, la protection comme définition hala'hique de la mezouza appelle encore des explications. Nous devons comprendre quel est le rapport particulier qui relie mezouza et protection et pourquoi ce lien n'existe pas dans les autres mitsvot. De plus, il faut expliquer pourquoi le Rambam omet la protection comme définition hala'hique de la mezouza.
6. Réponse à la seconde difficulté: l'idée de protection naît dans la notion de maison, qui assure un rôle de protection et d'abri à l'homme. Sur cette situation naturelle intervient la mitsva de mezouza: l'homme croit que c'est sa maison qui le protège alors qu'en réalité c'est l'adhésion au sens du texte de la mezouza qui protège la maison et l'homme qui y habite. Les ha'hamim (guemara, richonim et posskim), estiment que la mezouza apprend à l'homme que sa maison n'est pas son vrai protecteur. C'est pourquoi l'idée de protection occupe une place centrale dans cette mitsva.
7. On comprend à présent pourquoi l'obligation de poser une mezouza concerne uniquement une habitation fixe **דירת קבע** mais non une habitation provisoire **דירת עראי**. En effet, la mezouza nous enseigne que c'est l'adhésion à son texte qui protège la maison et l'homme qui y habite, mais ce n'est pas la maison qui protège l'homme. Or, par définition, une habitation provisoire ne protège pas aussi bien celui qui y habite, il n'y a donc pas d'erreur possible. Puisqu'on ne peut pas croire que c'est l'habitation provisoire qui nous protège, il n'y a pas besoin d'y fixer une mezouza.
8. Conclusion: relecture de l'opinion du Rambam à la lueur de ce qui précède. Le Rambam omet de parler du rôle protecteur de la mezouza alors que la guemara intègre ce rôle dans les dinim de mezouza, car il craint que l'on transforme la mitsva en moyen d'assurer la protection de la maison sur le plan corporel, alors que l'idée de la mezouza est exactement l'inverse: c'est la référence au sens des paroles de la mezouza qui protège la maison et ses habitants et non les murs et le toit. Or, le Rambam craint un usage erroné de la mezouza. Les hommes risquent d'utiliser la mezouza dans une intention matérielle de protection de leur maison, alors que l'idée de la mezouza est exactement

l'inverse: c'est l'adhésion à la spiritualité du texte de la mezouza pour elle même et non pour en tirer un bénéfice corporel, qui est fondamentale et qui cause une vraie protection. C'est pourquoi, le Rambam préfère taire le thème de la protection pour recentrer les hommes vers le sens simple du texte de la mezouza: l'unicité d'Hachem.